



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

COMMISSION FAMILLE

AIDE A PROJET D'ACCOMPAGNEMENT AUX DEPARTS EN VACANCES

DES FAMILLES

Ce formulaire vous permettra de nous faire parvenir votre demande de subvention de fonctionnement pour la commission famille.

Il vous suffit de remplir chaque case, de l'enregistrer et de nous le retourner par mail.

Si vous avez des questions vous pouvez contacter notre équipe :

Conseillères techniques :

- Parentalité : Véronique Labro (veronique.labro@cafrodez.cnafmail.fr)
- Secteur Nord : Céline Albinet (celine.albinet@cafrodez.cnafmail.fr)
- Secteur Centre : Marie Raynal (marie.raynal@cafrodez.cnafmail.fr)
- Secteur Ouest : Séverine Dutoit (severine.dutoit@cafrodez.cnafmail.fr)
- Secteur Sud : Nathalie Caboco (nathalie.caboco@cafrodez.cnafmail.fr)

Une fois le formulaire renvoyé :

1. Votre demande sera instruite par le service Pôle Partenaires de la Caf.
2. Votre demande sera examinée lors d'une séance de la commission famille de la Caf.
3. En cas de décision favorable vous recevrez une notification de décision.
4. En cas de décision défavorable vous recevrez une notification de décision indiquant le motif du rejet.

ETABLISSEMENT

Nom du porteur de projet ou de l'organisme :

Forme juridique :

Si autre forme juridique, précisez :

Adresse:

Représentant légal :

Nom :

Prénom :

Personne chargée du dossier :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Numéro de téléphone :

Courriel :

si autre

Etablissement concerné par la demande

Nom de l'établissement :

Adresse :

FONCTIONNEMENT

Présentation du projet

(vous pouvez fournir d'autres documents en pièce jointe du dossier de demande)

Intitulé de l'action :

Montant demandé :

Date(s) de réalisation de l'action :

Descriptif de la structure :

Critère 1 : Capacité de la structure

Pour être éligible, les structures doivent avoir leur siège en Aveyron, inscrire clairement dans leur projet la prise en compte des départs en vacances familiales et posséder les compétences humaines pour effectuer des accompagnements auprès des familles.

1.1 Expérience et volonté de la structure à prendre en compte l'accompagnement au départ en vacances des familles

1.2 Moyens humains et logistiques mis en œuvre pour l'accompagnement des familles

Critère 2 : Engagement dans le dispositif de coordination départementale

La structure s'engage à participer au dispositif de coordination et de réflexion départementale instauré par la CAF et ayant pour objet d'analyser l'offre et la demande locale, d'évaluer la politique départementale de départs en vacances à partir des bilans fournis par chaque structure (pertinence, cohérence et complémentarité des différentes interventions).

Dans le cadre de ces bilans, les structures devront transmettre chaque année à la CAF les éléments suivants :

Le nom, le QF, la commune d'habitation, la composition familiale de chaque participant

Le temps et le contenu général de l'accompagnement (cf critères 3 et 4)

Le nombre d'accompagnements et le nombre de départs effectifs, les modalités de repérage du public

Le contenu des vacances (durée, lieu, coût restant à charge des familles, type d'hébergement, difficultés liées au transport).

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

A court terme, précis, mesurables.

Eléments	OBJECTIFS OPERATIONNELS <i>(à définir avant l'action)</i>	EVALUATION DE L'OBJECTIF <i>(à remplir en fin d'action)</i>
Le temps et le contenu général de l'accompagnement		
Le nombre d'accompagnement et le nombre de départs effectifs		

Eléments	OBJECTIFS OPERATIONNELS <i>(à définir avant l'action)</i>	EVALUATION DE L'OBJECTIF <i>(à remplir en fin d'action)</i>
<p>Les modalités de repérage du public,</p>		
<p>Le contenu des vacances (durée, lieu, coût restant à charge des familles, type d'hébergement, difficultés liées au transport).</p>		

Critère 3 : Types d'accompagnement.

Cocher le ou les types d'accompagnement parmi les suivants :

Priorité 1 : Accompagnement en amont, en aval et pendant le temps de vacances.
L'accompagnement pendant le temps de vacances se traduira soit par la présence en continue sur site d'un accompagnateur de la structure, soit par des temps de contacts ponctuels sur site par l'accompagnateur.

Priorité 2 : Accompagnement en amont et en aval du temps de vacances familiales.

Priorité 3 : Accompagnement uniquement sur site (accueil personnalisé).

Compléments d'explication :

Critère 4 : Contenu de l'accompagnement.

L'accompagnement sera basé sur l'engagement de la famille dans l'organisation de son séjour familial.

Cocher les différents aspects suivants qui seront abordés avec la famille dans une approche globale :

Approche budgétaire (anticipation de la dépense / prises de connaissance et choix des dépenses ...)

Choix du lieu en favorisant les distances courtes et accessibles et les sites permettant des activités non ou peu coûteuses.

Choix du type d'hébergement (tente, caravane, mobil 'home, chalet ...) en fonction du budget de la famille et de ses aspirations.

Choix du mode de transport en fonction des moyens matériels de la famille, de l'accès aux différents lieux de vacances, d'activités et de commerces sur site. Dans ce cadre, l'accompagnement consistera à amener la famille à étudier différents lieux sans se restreindre au départ à la mer.

Choix des activités sur site payantes ou gratuites, en fonction de l'âge et des aspirations des enfants et en favorisant des activités partagées en famille.

Choix des types de menus en fonction des possibilités matérielles sur place.

Préparation du contenu des valises.

Vérification des conditions de sécurité (assurance, qualité des véhicules, dangers liés au cadre de vacances...).

L'évaluation au retour de vacances et l'évaluation de la capacité de la famille à renouveler un projet de vacances familiales et de façon plus autonome pour les années suivantes.

Autres (préciser)

Evaluation en fin d'action :

CRITERE 5 : PUBLIC

Les accompagnements devront s'adresser aux familles allocataires CAF ayant un ou plusieurs enfants à charge et dont le QF est inférieur ou égal à 700.

Une priorité sera apportée aux familles nombreuses (3 enfants et plus), aux familles monoparentales, aux familles dont le QF est inférieur ou égal à 520 ainsi qu'aux familles éligibles à l'offre en travail social CAF aux cours des 2 années précédentes.

Les séjours devront favoriser la mixité du public sur les lieux de vacances.

PUBLIC CIBLE <i>(à définir avant l'action : typologie et nombre)</i>	PUBLIC TOUCHE <i>(à remplir en fin d'action)</i>

BUDGET

DEPENSES			RECETTES		
60 Achats			70 Vente de produits		
Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées	Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées
61 Services extérieurs			74 Subventions		
Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées	Partenaire	Prévisionnelles	Réalisées
			Commune		
			intercommunalité		
			REAAP		
			MSA		
			Caf		
			DDCSPP		
			Autres		
62 Autres services extérieurs :			75 Fonds propres		
Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées	Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées
64 Frais de personnel					
Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées			
65 Autres			Autres		
Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées	Intitulé	Prévisionnelles	Réalisées
TOTAL			TOTAL		

Préciser :

- le montant de la participation par famille :
- apporter des précisions sur le contenu des plus grosses lignes financières dans la partie remarques :

REMARQUES EVENTUELLES DU PORTEUR DE PROJET

Type de subvention : Fonctionnement

Type de fonds

spécificité SIAS

Si autre :

Acompte

Pièces justificatives

Demandeur

N° Tiers

Montant demandé

Intitulé de l'action

Date de transmission du dossier de demande

Résumé de la demande et historique des aides déjà obtenues s'il y a lieu

Décision

Favorable

Défavorable

Somme accordée :

Signature

**Remarques
éventuelles**

Commission

Date de la commission

Personne en charge du dossier